

Promos PE

La CAPD qui examinera les promotions des PE se déroulera le vendredi 24 octobre. Les élus du SE UNSA contrôleront les opérations et vous informeront à l'issue de la commission.

Ci-dessous, les réponses aux questions que vous nous soumettez le plus souvent.



J'étais promouvable en 2007-2008, je ne le suis pas cette année : est-ce possible ?

Oui, pour être promouvable, il faut, au cours de la période allant **du 1^{er} septembre au 31 août** de l'année scolaire, avoir atteint la durée requise pour le passage d'un échelon à l'autre (cf tableau de rythme d'avancement ci-dessous). Les promotions sont examinées, pour l'année 2008-2009 à la CAPD du mois d'octobre 2008

L'avancement des PE peut se faire :

- **Au grand choix : 30% des promouvables.**
- **Au choix : 5/7 des promouvables.**
- **A l'ancienneté.**

Par exemple, un collègue est promouvable du 8^e au 9^e échelon au grand choix au 1^{er} juin 2009. A la CAPD d'octobre 2008, son barème ne lui permet pas d'être promu. Il devra attendre le 1^{er} décembre 2010 pour être promouvable au choix. Sa promotion ne sera donc examinée qu'à la CAPD d'octobre 2010.



Puis-je connaître à l'avance, si j'obtiendrai une promotion au choix ou grand choix ?

Non, l'obtention d'une promotion est dépendante d'un barème qui ne s'apprécie qu'en fonction des autres promouvables avec qui je suis en concurrence.



Le barème du dernier promu au choix est dans certains cas supérieur à celui du dernier promu au grand choix : pourquoi ?

Il faut distinguer deux aspects indépendants :

- **La durée requise dans l'échelon d'origine** pour être promouvable au grand choix, au choix ou à l'ancienneté.
- **Le barème de classement pris en compte pour être promu :**
AGS (ancienneté générale de service) + note (avant le 1^{er} septembre), celle-ci pouvant être augmentée d'un correctif **à partir de la 4^{ème} année sans inspection .**